



Bruxelles, le 31 mai 2024
(OR. en)

10402/24

CLIMA 215
ENV 561
ENER 257
TRANS 251
AGRI 443
ECOFIN 609
COMPET 597
IND 285
MI 546

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Communication de la Commission sur l'objectif climatique de l'Europe pour 2040
	- Débat d'orientation

1. Afin d'orienter le débat d'orientation sur le sujet visé en objet lors de la session du Conseil "Environnement" du 17 juin 2024, la présidence a préparé la note et les questions à l'intention des ministres ci-jointes.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à prendre acte de la note et des questions de la présidence, et à les transmettre au Conseil en vue du débat d'orientation.

Communication de la Commission sur l'objectif climatique de l'Europe pour 2040

- Débat d'orientation -

Introduction

Le 6 février 2024, la Commission a publié sa communication intitulée "*Garantir notre avenir - Objectif climatique de l'Europe pour 2040 et voie vers la neutralité climatique à l'horizon 2050 pour une société durable, juste et prospère*"¹ ("communication sur l'objectif climatique pour 2040").

La communication présente une vision au-delà de 2030 dans le contexte de l'intensification du changement climatique et des coûts réels de plus en plus élevés qu'elle entraîne. Elle définit une vision pour l'Europe en tant que continent doté d'un écosystème industriel solide, où l'énergie est propre, d'un prix abordable et à faible intensité de carbone, et où les aliments et matériaux consommés sont durables, qui répondra aux besoins des citoyens de l'UE et rendra l'Union mieux à même de faire face aux crises futures.

¹ Document ST 6291/24 + ADD 1 à 6

Reposant sur une analyse d'impact approfondie, la communication recommande un objectif de 90 % de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2040, par rapport à 1990, afin de maintenir résolument l'UE sur la voie de son objectif consistant à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 fixé dans la loi européenne sur le climat. L'objectif recommandé correspond aux avis scientifiques et va dans le sens des engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. L'objectif pour 2040, une fois adopté, constituera la base de la nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE au titre de l'accord de Paris, qui sera transmise au secrétariat de la CCNUCC bien avant la COP 30. La communication indique que pour atteindre une réduction des émissions nettes de GES de 90 %, le niveau d'émissions restantes de ces gaz en 2040 pour l'UE devrait être inférieur à 850 Mt éq. CO₂ et les absorptions de carbone devraient atteindre jusqu'à 400 Mt CO₂. Pour compléter les absorptions terrestres, qui consistent à séquestrer le carbone dans la biomasse et les sols, des absorptions industrielles de carbone provenant de sources biogènes et atmosphériques seront nécessaires en vue d'atteindre l'objectif pour 2040, et de parvenir au "zéro net" à l'horizon 2050 et à des émissions nettes négatives par la suite. Il s'agira notamment de déployer des solutions en matière de captage, d'utilisation et de stockage du carbone afin d'atténuer et de compenser les émissions de GES difficiles à réduire dans certains secteurs industriels, aérien ou maritime. Par conséquent, parallèlement à la communication sur l'objectif climatique pour 2040, la Commission a publié une communication intitulée "*Vers une gestion industrielle du carbone ambitieuse pour l'UE*"² qui définit une stratégie pour l'élaboration d'un cadre d'action et d'investissement commun et global en faveur de la gestion industrielle du carbone dans l'UE, qui offre une sécurité réglementaire et des incitations aux investissements dans le captage, le stockage, l'utilisation et l'absorption du carbone, comme la bioénergie avec captage et stockage du carbone (BioCSC) et le captage direct dans l'air avec stockage du carbone (DACCS).

La communication sur l'objectif climatique pour 2040 définit également un certain nombre de conditions propices pour atteindre l'objectif recommandé, en particulier la mise en œuvre intégrale du cadre d'action convenu en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, la préservation de la compétitivité de l'industrie européenne, une plus grande attention accordée à une transition juste qui ne laisse personne de côté, la mise en place de conditions de concurrence équitables avec les partenaires internationaux et la conduite d'un dialogue stratégique sur le cadre pour l'après-2030, notamment avec l'industrie et le secteur agricole.

² Document ST 6306/24

Au Conseil, un examen approfondi de la communication et de l'analyse d'impact qui l'accompagne a débuté au sein du groupe "Environnement" le 12 février 2024. Le Conseil "Environnement" a entamé un premier débat sur la communication de la Commission le 25 mars 2024. Un soutien général en faveur de la définition d'un objectif climatique pour 2040 a été dégagé, et les conditions propices mentionnées dans la communication ont été jugées pertinentes.

État d'avancement

Compte tenu de la nature transsectorielle de la communication sur l'objectif climatique pour 2040, la présidence a activement associé, au niveau technique, d'autres formations du Conseil concernées aux discussions sur ladite communication et son analyse d'impact, y compris dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, du transport, de l'agriculture et des affaires financières. En outre, des réunions dédiées ont été organisées afin de permettre à la Commission de répondre aux nombreuses questions posées par les délégations et d'y apporter des éclaircissements. Différentes formations du Conseil ont reconnu la nécessité de tenir compte du changement climatique dans leurs secteurs respectifs et d'élaborer des politiques et des mesures conformes à l'objectif de neutralité climatique de l'UE, montrant ainsi la voie à suivre pour la transition³.

³ Voir par exemple: conclusions du Conseil sur l'avenir de la politique numérique de l'UE du 21 mai 2024 (document 9957/24); conclusions du Conseil intitulées "Renforcer la compétitivité de l'Europe grâce à l'espace" du 23 mai 2024 (document 10142/24); conclusions du Conseil sur le renforcement de la valorisation des connaissances en tant qu'outil pour une industrie résiliente et compétitive et pour l'autonomie stratégique dans une économie ouverte en Europe du 23 mai 2024 (document 10182/24); conclusions du Conseil sur le rapport spécial 28/2023 de la Cour des comptes européenne intitulé "Marchés publics dans l'UE – Recul de la concurrence pour les contrats de travaux, de biens et de services passés entre 2011 et 2021", approuvé le 23 mai 2024 (document 10358/24); conclusions du Conseil intitulées "Une industrie européenne compétitive, moteur de notre avenir vert, numérique et résilient" du 24 mai 2024 (document 10127/24); conclusions du Conseil intitulées "Un marché unique au bénéfice de tous" du 24 mai 2024 (document 10298/24) et conclusions du Conseil sur le développement d'une infrastructure de réseau électrique durable du 30 mai 2024. Il convient en outre de noter que la déclaration de La Hulpe sur l'avenir de l'Europe sociale, établie au cours de la conférence de haut niveau sur le socle européen des droits sociaux organisée par la présidence belge les 15 et 16 avril 2024, a mis l'accent sur l'objectif consistant à favoriser une transition juste et équitable vers la neutralité climatique.

Les discussions menées au niveau technique concernant l'objectif climatique pour 2040 ont porté sur un large éventail de sujets. De manière générale, les délégations sont d'avis que tous les secteurs devraient contribuer à la transition, tout en tenant compte des spécificités des États membres et des différentes circonstances qui y prévalent, ainsi que de la nécessité d'assurer une transition juste et une mise en œuvre concrète de celle-ci. Les points spécifiques soulignés au cours des discussions sont résumés dans les sections ci-après.

Préserver la compétitivité de l'industrie européenne et le rôle du marché unique

Les délégations sont fermement convaincues qu'il est essentiel de protéger la compétitivité de l'industrie européenne et d'assurer des conditions de concurrence équitables, tant à l'échelle mondiale qu'au sein de l'UE. Une diplomatie climatique active est essentielle pour encourager l'intensification des efforts d'atténuation au niveau mondial. L'UE devrait se prévaloir de l'avantage au premier entrant sur les marchés des nouvelles technologies et tirer autant que possible parti du marché unique. La législation sur les matières premières critiques et le règlement pour une industrie "zéro net" peuvent aider à accroître les possibilités de développement et d'expansion de nouvelles technologies. Parallèlement, il est nécessaire d'investir dans la formation, l'acquisition de compétences et le recyclage des travailleurs, afin de faire en sorte que la main-d'œuvre de l'Union soit en mesure de répondre aux besoins de la transition et aux évolutions du marché du travail.

La nécessité d'investir davantage et de renforcer la coordination dans le contexte du développement d'infrastructures

La nécessité d'investir davantage, y compris dans les technologies propres et les infrastructures en matière d'énergie et de transports, est généralement reconnue, de même que la nécessité de supprimer les obstacles en vue d'accélérer le déploiement d'infrastructures transfrontalières. Il importe de mettre en place un cadre fiable et prévisible pour ces investissements, tout en évitant une réglementation excessive et des lourdeurs administratives. Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et le Fonds pour l'innovation sont des outils essentiels et qu'il convient de mettre en œuvre de manière efficace. Le principal obstacle est la procédure d'octroi de permis, qui devrait être rationalisée et raccourcie. Il importe de renforcer la capacité administrative et de partager des orientations, des informations et des données communes, éventuellement avec l'aide de plateformes thématiques. Un appel général est lancé en faveur d'une utilisation efficace des fonds de l'UE et de la reconnaissance du rôle important de la Banque européenne d'investissement. Toutefois, il est également reconnu que davantage de capitaux privés sont nécessaires, y compris pour la recherche, le développement et l'innovation. Les risques liés aux investissements devraient être atténués, par exemple grâce au soutien réglementaire ou à des mécanismes de partage des risques. Les délégations ont émis d'autres suggestions, parmi lesquelles figurent l'encouragement de partenariats publics/privés et la promotion de la coopération et de projets transfrontières, y compris en ce qui concerne le financement. Certaines délégations ont en outre souligné la nécessité de cibler les aides d'État afin d'éviter de fausser la concurrence.

Synergies et cohérence entre l'économie circulaire et les politiques climatiques

L'importance de l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources sont largement reconnues comme moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts pour la société, ainsi que la dépendance à l'égard des importations. Plusieurs délégations ont suggéré d'inclure des approches fondées sur l'économie circulaire dans la politique climatique. Il convient de poursuivre les politiques axées sur l'économie circulaire, qui visent à réduire les émissions sur l'ensemble du cycle de vie, telles que l'écoconception. Les modes de consommation durables devraient être encouragés en offrant des solutions de remplacement durables et abordables aux consommateurs ainsi qu'en les informant et les sensibilisant.

L'objectif climatique pour 2040 et la contribution des absorptions de carbone terrestres et technologiques

Si la plupart des délégations n'ont pas encore adopté de position sur le niveau précis du futur objectif climatique pour 2040, plusieurs délégations conviennent qu'il est nécessaire que l'UE fixe un objectif ambitieux en temps voulu. Plusieurs autres délégations ont demandé davantage de précisions sur les incidences sociale et économique de l'objectif recommandé. La nécessité d'accroître les absorptions de carbone à l'avenir est largement reconnue, mais certaines délégations ont mis en garde contre le fait de trop compter sur les absorptions, qu'elles soient technologiques ou naturelles, lors de la fixation de l'objectif, en raison de diverses incertitudes. Certaines délégations ont également souligné la nécessité de tenir compte de la question de l'acceptation par le public. Plusieurs délégations mettent en avant le rôle des énergies renouvelables en tant que pierre angulaire de la transition énergétique, tandis que d'autres soulignent la nécessité de respecter le principe de neutralité technologique. Un certain nombre de délégations ont également souligné qu'il importe pour l'UE de fixer un objectif interne afin de pouvoir communiquer une CDN actualisée bien en amont de la COP 30, conformément à l'accord de Paris.

La nécessité d'une approche globale pour le secteur agricole

Compte tenu de l'importance de garantir la sécurité alimentaire en tant que fonction première du secteur agricole, celui-ci aurait besoin d'une approche globale en vue de stimuler une production alimentaire durable, y compris un équilibre entre la production et la consommation alimentaires, parallèlement à de nouvelles possibilités, notamment afin d'approvisionner la bioéconomie et de générer des absorptions de carbone. Une approche intégrée de ce type devrait comprendre tant une gestion des risques que des mesures d'atténuation et tenir compte de la nécessité d'assurer la compétitivité du secteur et un revenu équitable pour les agriculteurs. Les politiques devraient améliorer la résilience du secteur et prévoir des incitations à réduire les émissions, tout en tenant compte de l'incidence socio-économique sur les agriculteurs.

Questions à l'intention des ministres:

- *Comment l'objectif climatique pour 2040 et le cadre pour l'après-2030 devraient-ils être conçus, compte tenu de l'engagement de l'UE en faveur d'une transition compétitive vers la neutralité climatique, tout en offrant des possibilités de renforcer le leadership industriel et de favoriser une transition juste et équitable?*
 - *Comment les mesures axées sur la demande peuvent-elles être mobilisées au mieux dans le contexte du cadre pour l'après-2030, y compris l'utilisation plus circulaire des matériaux ainsi que l'économie du partage et la mobilité, en vue de compléter les options de réduction technologique, et de réduire ainsi les besoins d'investissement et les coûts pour la société?*
-